

REGLEMENT FINANCIER 2025-2026



Modalités de paiement

L'ensemble des sommes dues par les parents fait l'objet d'un relevé de contributions envoyé aux familles à la fin du mois de septembre.

Vous avez la possibilité de le régler :

- Par prélèvement bancaire automatique : 9 prélèvements d'octobre à juin. L'école recommande ce mode de règlement qui facilite la gestion et évite les oublis et relances. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement, sauf avis contraire adressé par écrit au Secrétariat. Merci de nous informer de tout changement de coordonnées bancaires. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires vous seront imputés
- Par chèque trimestriel ou annuel

Impayés

L'OGEC SGCL intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Acompte d'inscription et de réinscription

L'inscription d'un nouvel élève n'est définitive qu'après accord du chef d'établissement et le retour du coupon d'inscription accompagné d'un virement d'acompte de 200€.

Au moment de la réinscription, un acompte de 200€ sera demandé par enfant. Les virements et chèques d'acompte de réinscription seront encaissés à la fin mai. Leur montant sera déduit du relevé de contributions édité fin septembre.

Eléments facturés aux familles

CONTRIBUTION DES FAMILLES ET FRAIS COMPLEMENTAIRES			
Tarif annuel	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif de solidarité
1er et 2ème enfant	1 555 €	1 480 €	1 615 €
3ème enfant	1 240 €		
4ème enfant et plus	1 160 €		

La contribution des familles permet :

De financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, de couvrir les dépenses de fonctionnement et les frais pédagogiques, de couvrir les dépenses liées au caractère propre (pastorale et cotisations diocésaines).

Elle prend également en charge :

- L'assurance scolaire de votre l'enfant.
Vous pouvez vous renseigner à ce sujet sur l'Espace parents du site de la Mutuelle Saint Christophe (www.saint-christophe-assurances.fr)
- Les cours d'anglais, de musique et de sport sur temps scolaire.
- Les frais de sorties scolaires : *Seule la participation aux frais de transport de la sortie de fin d'année, les voyages scolaires ou de classe sans cartable feront l'objet d'un relevé complémentaire*
- L'achat des fichiers et de certains livres scolaires, y compris les livres de lecture suivie étudiés pendant l'année
- Les frais pour la piscine scolaire
- Les photos scolaires (*individuelle et de classe, hors photos de famille et commandes supplémentaires*)

COTISATION APEL (facultative) 25 €

L'association des parents d'élèves APEL, partenaire reconnu de l'enseignement catholique, a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Une partie de la cotisation est reversée à l'APEL nationale. Elle inclut l'abonnement à la revue "famille et éducation".

PRESTATIONS FACULTATIVES (tarif annuel)

Restauration :

4 jours/semaine	1105 €
3 jours/semaine	865 €
2 jours/semaine	595 €
1 jour/semaine	305 €

Repas occasionnel	9.5€/l'unité
-------------------	--------------

PAI : 3.75 € par jour, réservé aux élèves bénéficiant d'un **Projet d'Accueil Individualisé** pour des raisons de santé. Le PAI est à établir par le médecin traitant puis est validé par le chef d'établissement et remis au secrétariat en tout début d'année scolaire.

L'établissement, en dehors des absences longues (plus d'une semaine) justifiées par un certificat médical, ne procède pas au remboursement des repas non pris. Le remboursement ne peut concerner que la partie nourriture : les frais de surveillance et la participation aux charges de fonctionnement ne font l'objet d'aucun remboursement

Etude/garderie : Les parents doivent prévoir le goûter de leur enfant. En cas d'oubli, l'école fournira un goûter qui sera ajouté au relevé annuel

4 jours/semaine	645 €
3 jours/semaine	510 €
2 jours/semaine	375 €
1 jour/semaine	230 €

Etude ou garderie occasionnelle (l'unité)	8 €
Gouter oublié (l'unité)	2.70 €

Ateliers périscolaires :

Inscription sur demande dans la limite des places disponibles et **limitée à deux ateliers par enfant**). En cas d'arrêt en cours d'année, nous ne procédons à aucun remboursement sauf cas de force majeure. Pour qu'un atelier puisse avoir lieu, un minimum d'élèves inscrits est requis.

Eveil corporel musical	336 €
Arts plastiques	336 €
Echecs	280 €
Judo	461 €
Théâtre	375 €
Chorale	375 €
Anglais Grande Section	170 €
Anglais classes élémentaires	335 €